

## Conseil du 18 mars 2010

*Grégory Happart et Marina Sloomakers, membres du conseil, étaient absents.*

**Aucune question** n'a été posée en dehors de l'agenda.

Suite au fait que l'actionnaire privé Voerbelangen devrait céder ses parts de la **CVBA Tongershuis**, la commune de Fourons se porte **candidate** pour la **reprise** d'un paquet d'**actions**, si la possibilité se présentait. Le conseil communal insiste auprès de la société pour qu'elle en tienne compte. **La commune s'adjoindrait alors à toutes les administrations publiques de la province. (8 oui, 5 non)**

L'échevin Smeets se demandait si le bourgmestre Broers pouvait participer aux délibérations, étant donné qu'il serait actionnaire au sein de la Tongershuis. En fait, le bourgmestre n'a jamais été actionnaire et était donc autorisé au vote.

Le conseil adhère à l'association de projet en cours de création **Erfgoed Haspengouw-Voeren** (= Patrimoine de Hesbaye et de Fourons). Jean Duijsens (VBL) et Jean Levaux (R@L) seront délégués pour siéger au sein du conseil d'administration. Cette association a pour but le développement d'une politique du patrimoine régional concernant le patrimoine mobilier et immatériel. Tongres et Saint-Trond développeront ensemble une politique concrète concernant le patrimoine régional. (8 oui, 5 non)

Afin de ne pas **compromettre** les opérations journalières de l'administration communale, le conseil a voté la libération de **3 douzièmes provisoires**, et ce en raison du fait que le budget n'était pas encore approuvé par l'Agence de l'Administration Intérieure. (8 oui, 5 non)

Suite aux mesures prescrites par le décret "grond- en pandenbeleid" (= décret sur la politique foncière et immobilière), la province du Limbourg a déterminé l'**objectif** pour l'**achat d'habitations et de terrains sociaux**. Elle a décidé que la commune de Fourons devait réaliser, d'ici 2020, 15 maisons sociales et 1 lotissement social. Les différents acteurs de la concertation sur la Politique locale de Logement ont en fait décidé que ces chiffres étaient trop bas et les ont relevés à **28 maisons sociales et à 17 lotissements sociaux**. Sur base de ces chiffres, une clé de répartition a été établie pour l'obtention de subsides. Le conseil a approuvé ces chiffres à l'unanimité.

Le conseil communal a approuvé la **convention** entre l'asbl **Natuurpunt Beheer vzw** et l'administration communale pour l'exécution de la **gestion de la nature et du paysage avec emplois sociaux**. (13 oui)

La commune et le CPAS ont adhéré à une **collaboration** dans le **secteur de location sociale** avec les administrations de **Bilzen, Hoeselt, Kortesseem et Riemst**. Cette collaboration a pour but de mettre des **habitations de location bon marché** à la disposition de personnes défavorisées en recherche de logement social. Cette collaboration aura pour résultat la mise sur pied d'un **Bureau social de Location**. (13 oui) Huub Broers, bourgmestre, est délégué à l'AG de l'ASBL. (12 oui, 1 non valide)